

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JANVIER

BULLETIN

Le désarroi qui règne dans le ministère n'a d'égal que celui auquel la Chambre est en proie. Les couloirs regorgent de curieux et chacun se demande vainement quelle politique M. Goblet et ses collègues se sont décidés à suivre. Incertitude absolue ! La commission des finances semble peu résignée à approuver le budget Dauphin. Elle entendra, aujourd'hui, le ministre des finances et votera sur l'emprunt déguisé. La Chambre endossera-t-elle la responsabilité d'un nouvel emprunt d'un demi-milliard après l'avoir refusé au ministère de Freycinet ? Les paris sont ouverts.

Les votes les plus incohérents coûtent fort peu, au reste, à la Chambre actuelle. Après avoir supprimé les sous-préfets, elle vote le traitement afférent au personnel, aux bureaux des sous-préfectures. M. Goblet a déposé son projet sur la suppression de quelques sous-préfectures et l'extension des attributions des sous-préfets. Il a donc demandé que le crédit du personnel ne fût pas réduit d'un million, ainsi que le portait l'amendement Gaussergue. L'influence du président du Conseil est telle qu'un pointage a été nécessaire ; finalement, l'amendement Gaussergue a été repoussé par 258 voix contre 240. M. Goblet l'a échappé belle !

On prévoit une série d'amendements dans cette discussion du budget reprise aujourd'hui par la Chambre sur lesquels, le cabinet pourra être mis en échec. Le chapitre des fonds secrets rencontre une opposition compacte.

La droite a résolu dans une réunion tenue avant la séance de repousser le chiffre des crédits demandés par le gouvernement, estimant que l'emploi fait des fonds secrets motive une économie appréciable pour les infortunés contribuables.

Le dixième bureau vient de nommer son

représentant à la commission des céréales, en remplacement de M. de Roys, décédé.

Un membre de la droite, M. Serph, protectionniste, a été élu par 12 voix contre M. Frédéric Passy, libre échangiste, qui n'en a obtenu que 6.

La séance du Sénat ne s'est ouverte qu'à quatre heures. Dans les couloirs, le projet financier de M. Dauphin est l'objet de vives critiques. Nos sénateurs paraissent bien disposés à maintenir les sous-préfets ; mais ils craignent que le vote des deux millions de fonds secrets ne soit pour le ministère une pierre d'achoppement, ce dernier ayant manifesté l'intention de poser la question de cabinet.

EDOUARD GRIMBLOT.

EST-CE LA PAIX ?

La dissolution du Reichstag est-elle un symptôme de paix ? Nous ne le croyons pas.

M. de Bismarck engage avec ses adversaires intérieurs une lutte qui peut le mener loin. Pour triompher de l'opposition, il va placer la question électorale sur le terrain brûlant du patriotisme ; il montrera au peuple, comme il l'a montré au Parlement, « l'ennemi héréditaire » prêt à attaquer l'Allemagne.

Naturellement, en parlant à la foule, il sera obligé d'enfler la voix, il agitera devant le peuple le spectre français agrandi pour qu'il soit mieux vu. La gigantesque lentille électorale donne aux objets un grossissement prodigieux. Croit-on que cette agitation soit un gage de paix ? Quand le peuple allemand aura été secoué jusque dans ses profondeurs, quand il aura été conduit aux urnes en chantant la Marche au Rhin, ne sera-t-il pas merveilleusement préparé à la guerre ? Il y a là une excitation, un entraînement des plus inquiétants.

Si M. de Bismarck voulait préparer les esprits à la guerre, il ne saurait trouver un meilleur moyen.

Au point de vue moral, la préparation est donc merveilleuse ; au point de vue ma-

tériel, le rejet de la loi ne nous rassure point. En Prusse, ce n'est pas le Parlement, c'est l'Empereur qui fixe l'effectif militaire ; l'armée, M. de Bismarck l'a répété à satiété, est l'armée de l'Empereur et non l'armée du Parlement. L'Empereur indique le nombre d'hommes à lever et le Reichstag n'est consulté que pour voter les fonds. Celui-ci voulait bien les accorder pour trois ans, le nouveau les accordera pour le même temps ou pour un temps plus long. En attendant, M. de Bismarck demandera de l'argent au Landtag prussien, qui votera avec enthousiasme, puis chaque Parlement particulier imitera la Prusse et le Parlement impérial n'aura plus qu'à ratifier les votes séparés.

Avant 1866, M. de Bismarck était déjà entré en lutte avec le Parlement prussien ; ne pouvant triompher de ses adversaires, qu'a-t-il fait ? Justement ce qu'il accuse le général Boulanger de vouloir faire. Il a lancé son pays dans la guerre étrangère, et l'opposition parlementaire a été vaincue à Sadowa. Il peut recommencer dans dix semaines.

Les discours violents du Chancelier ont produit une mauvaise impression à l'étranger. Les journaux anglais et italiens se demandent : « Comment croire à la paix, quand on voit la France et l'Allemagne se préparer à la guerre ? »

L'Autriche est particulièrement inquiète. M. de Bismarck a déclaré que l'alliance austro-allemande ne l'obligeait pas à barrer aux Russes la route de Constantinople. Par conséquent, l'Autriche se trouve exposée seule aux coups de la Russie. Cet isolement rend la guerre plus probable.

En France, une vive émotion a été ressentie en haut lieu ; nous en avons une preuve aussi originale que convaincante : M. Goblet est consolidé au pouvoir.

La situation extérieure est si mauvaise, que les compétitions ministérielles les plus ardentes, s'apaisent soudain, et les rivaux de M. Goblet s'effacent en disant : Il y est, qu'il y reste !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'ATTITUDE DE LA DROITE

L'honorable M. de Mackau, réélu président de l'union des droites, a prononcé devant ce groupe un important discours. Il a rappelé la ferme volonté de tous les membres de la droite de faire passer, « avant toute idée politique, la défense patriotique, les principes sociaux et religieux dont dépendent la grandeur et la prospérité d'un pays. »

Il s'est fait l'écho de l'unanimité de l'assemblée, en disant que la droite poursuivra, « avec une persévérance que rien ne lassera, les revendications qui intéressent à un si haut degré la fortune de la France, la liberté de nos consciences, de nos familles et de nos foyers. » Nous ne pouvons qu'applaudir à cet énergique langage.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NEUILLY-SUR-SEINE

Les conservateurs viennent de remporter un succès éclatant dans les élections municipales complémentaires de Neuilly-sur-Seine, qui ont eu lieu dimanche.

Malgré la coalition des listes républicaines et radicales, la liste conservatrice l'emporte à une écrasante majorité et passe tout entière, 1,400 contre 900.

M^{re} le duc d'Aumale vient d'adresser la lettre suivante aux membres du bureau de l'Institut. On sait qu'à l'issue de la séance où l'acceptation officielle avait été décidée, les cinq sections avaient remercié le généreux donateur par une lettre collective envoyée à Bruxelles. Voici la réponse du Prince :

« Monsieur le président, » Messieurs et chers confrères, » Je suis heureux d'avoir pu contribuer à augmenter la grandeur et l'éclat de l'Institut de France.

75 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

XVI

Richard se rendit sans retard rue des Prouvaires, chez l'homme d'affaires qu'une malheureuse indication lui avait fait choisir. Cet homme, en effet, n'était rien moins que l'ancien complice de Lentague, le vicomte de fantaisie qui avait autrefois attiré Causson sur la pente où celui-ci s'était perdu. Comment ce nom de Pelletier n'avait-il pas frappé M^{me} Syramin ? Sans doute, elle ne se rappelait de ce misérable que son prénom de Léonce et son titre usurpé de vicomte de la Coudraye. Elle n'avait donc pas pensé à retenir Richard.

Léonce avait alors quarante-six ans. Il était très peu changé ; à peine quelques fils blancs déparaient sa belle chevelure blonde ; sa figure, presque imberbe, n'avait que de légères rides à peine

perceptibles. On remarquait la même recherche qu'autrefois dans sa toilette et dans sa tenue : ce beau grec n'abdiquait pas. Quant à sa vie, pendant les dix-neuf années qui venaient de s'écouler, elle répondait parfaitement à ce que sa conduite envers Causson pouvait faire pressager.

A la suite de la condamnation qui l'avait frappé, et qu'il subit à Poissy, il avait repris sa honteuse existence de friponneries et d'expédients ; ce qui lui mérita une nouvelle condamnation, plus forte que la première. Cette fois encore, en sortant de prison, il avait retrouvé Angélica Proutan. Cette fille, qu'il dédaignait et battait, était folle de lui. Un jour, il l'avait épousée pour pouvoir mettre la main sur les soixante mille francs mal acquis que M^{me} Proutan mère venait de laisser en mourant ; puis, l'héritage dévoré, il l'avait abandonnée et s'était remis à vivre à sa guise. Enfin ils s'étaient raccommodés, mais sans habiter ensemble.

Elle tenait, rue du Hasard, une table d'hôte qui n'était qu'un honnête prétexte pour des opérations de jeu et autres ; il venait là comme un étranger, jouant le rôle traditionnel de major, faisant quelques affaires, non moins habile et plus expérimenté qu'autrefois. Le cabinet qu'il avait monté rue des Prouvaires était à peu près la reproduction de celui à la tête duquel il avait autrefois placé Lentague ; il lui eût été difficile de progresser en ce genre.

Dans le cours de son existence aventureuse, il avait plusieurs fois rencontré son ancien complice, mais il leur avait été impossible de s'entendre. Lentague n'était, en définitive, qu'un homme de violence et de coups de main, et Léonce avait une autre façon de procéder. Ils avaient donc opéré chacun de leur côté. Et Léonce, en lisant dans un journal l'arrêt qui condamnait autrefois Lentague aux travaux forcés, avait dit à Angélica :

— Ce pauvre Lentague est descendu bien bas.

En ce moment, du reste, il aurait pu en dire autant de lui-même, car il avait engagé, pour payer des dettes urgentes, les bijoux d'Angélica. Celle-ci, qui en avait absolument besoin pour le soir, était en train de les lui réclamer assez aigrement, lorsqu'un coup de sonnette de Richard se fit entendre.

— Chut ! fit Léonce, un client !

— Tout cela ne me rend pas mes bijoux, dit Angélica.

— Fiche-moi la paix !

Il la poussa dans une pièce voisine dont il ferma la porte, et courut ouvrir à Richard. Il le reçut avec ses façons habituelles, pleines d'art et de séduction. Il eut un sourire de complaisance en voyant Richard compter sur son bureau les quelques milliers de francs qu'il désirait placer. — Évidemment, il opérait, d'ordinaire, sur des sommes d'une tout autre importance !...

Mais c'étaient là les économies d'un travailleur, d'un artiste ; il y veillerait avec un soin particulier ; on pourrait compter sur un placement solide et productif.

Richard confessa son ignorance en ces matières, et s'en rapporta absolument à ce que Léonce jugerait à propos de faire. Puis il parla de ce qui intéressait Antoinette. Ici, l'attention de Léonce redoubla. Mais il sut dissimuler l'agréable surprise que lui causait cette nouvelle communication : il entrevoyait un mandat superbe à exploiter. Il parut touché en apprenant la mort de Mabeurtier.

— Vraiment ? dit-il. J'ignorais cet événement. Il vivait depuis quelque temps un peu retiré. Pauvre Mabeurtier ! Nous nous sommes beaucoup connus autrefois. C'est une véritable perte : Une intelligence et un cœur d'élite.

Il se fit donner par Richard toutes les indications que celui-ci était à même de lui fournir.

— Bien, dit-il, quand le peintre eut fini, nous ne tarderons pas à toucher le montant des reprises portées au contrat ; quatre cent mille francs, c'est un chiffre ! Quel est le notaire chargé de cette liquidation ?

— M^{re} X..., rue Saint-Honoré.

— Je le connais. Je m'entendrai avec lui. Maintenant, cher monsieur, continua Léonce, il est indispensable, pour que je puisse m'occuper de cette affaire, que j'aie un pouvoir. M'en apportez-

» Touché et reconnaissant des termes dans lesquels vous m'annoncez la réalisation d'un de mes vœux les plus chers, je vous prie d'offrir à toute la Compagnie l'assurance de mes plus affectueux sentiments, et de me croire toujours

» Votre dévoué confrère,
» H. D'ORLÉANS. »

Samedi, le maréchal de Mac-Mahon a présidé, pour la première fois, la réunion générale de la Société française de secours aux blessés de terre et de mer.

Il a fait en termes émus l'éloge du duc de Nemours, président, auquel il succédait. Puis il a rappelé les grands services rendus par le prince à cette Société éminemment utile et digne de l'intérêt et du concours de tous les bons citoyens. Le maréchal a été très applaudi.

UN SOLDAT MORT DE FAIM

Le dernier courrier d'Algérie nous apporte le récit d'un fait navrant qui vient de se passer à Blidah.

Il y a quelques jours, sur la place du marché de cette ville, un homme s'affaissa. On s'empressa de lui prodiguer des soins, mais trop tard; l'homme était mort de faim.

Il serait déjà honteux de songer qu'à notre époque, dans une colonie qu'on dit florissante, en plein marché, un homme peut mourir d'inanition; mais l'indignation est plus grande encore quand on apprend que ce malheureux était un soldat indigène, retour du Tonkin, et blessé dans les rizières.

Notre correspondant d'Algérie s'étonne seulement que de pareils faits ne se reproduisent pas plus souvent.

Les soldats qui reviennent du Tonkin débarquent, paraît-il, dans un état de débâlement et de misère qui révolte la population d'Oran. Les sociétés de secours sont malheureusement impuissantes à réparer l'incurie des autorités et il n'est, dès lors, pas étrange de voir mourir de faim, sur le sol français, un soldat qui vient de verser son sang pour la France.

Nous signalons à qui de droit cette situation odieuse. Il faut qu'elle cesse.

LES AFFICHES DE GRENOBLE

Nous avons publié, il y a quelques jours, les affiches placardées à Grenoble, affiches pleines de menaces contre le courageux évêque du diocèse, M^r Fava.

Tout d'abord, on avait cru qu'il ne s'agissait que de coupables farceurs et la police elle-même n'avait attribué aucune gravité aux placards injurieux:

« Voilà que tout à coup, et le *Neuveliste de Lyon* nous l'apprend, la police met la main sur un malfaiteur qui avait volé des timbres-poste — un nommé Lucien Morelle, âgé de 22 ans, et une perquisition, pratiquée à son domicile, amène la découverte de plusieurs lettres adressées à l'in-

culpé par des anarchistes de Lyon et de Genève.

» Dans ces lettres sont expliqués les motifs qui ont empêché l'explosion de la bombe qui avait été placée dans l'église Saint-Nizier, à Lyon.

» Dans la chambre de Morelle, on a également saisi des matières explosibles et un poignard couvert de rouille ou de sang. Le tout sera soumis à l'examen des chimistes experts.

» Morelle, qui a habité Genève de 1882 à 1886, est à Grenoble depuis le mois d'octobre 1886; il n'exerce aucune profession et ne peut indiquer aucun moyen d'existence. Il a reconnu être l'auteur des placards dont nous avons parlé.

» L'affaire, comme on le voit, prend une grave tournure.

» L'enquête, ouverte aussitôt, se poursuit activement et tout fait espérer que la lumière se fera complètement sur ces menées révolutionnaires. »

D'après le *Temps*, qui a eu communication des lettres de l'anarchiste Morelle, les anarchistes lyonnais seraient en communication directe avec les révolutionnaires de Genève.

Voici quelques extraits de ces lettres :

« Lyon, 27 octobre. »

» Décidément nous n'avons pas de chance. Le coup des curés vient de manquer, Sauzet a mal fait les amorces. Tu as dû le lire sur les journaux : c'est à recommencer. L'église Saint-Nizier doit tomber; elle tombera.

» Nous avons reçu les bombes et les quatre obus de l'artilleur Guérin, il a pu les prendre. Cette fois, gare à eux ! nous ne les manquons pas. Sois tranquille ! si les coups de la Croix-Rousse et de Saint-Pothin ont manqué, ceux que nous allons faire ne manqueront pas leur but.

» Chabrier ne m'a pas écouté. Je lui avais dit de mettre la bombe à Saint-Nizier, dans un endroit sombre, il l'a mise sur un bénitier, trop en vue des regards. Enfin, nous allons voir cette fois. Une des bombes pèse au moins 3 kilos; elle est d'une force à faire sauter trois maisons. Celle-là, je la garde pour le bon jour.

» VITRÉ. »

« Genève, 27 décembre. »

» La bombe des curés a manqué son coup. Vitré a mal fait l'amorce. Tu choisis bien les hommes. On verra bientôt que nous travaillons toujours pour la vengeance. Vive la révolution et l'anarchie !

» Je pense que tu as brûlé mes lettres. On ne sait pas ce qui peut arriver.

» Guérin me dit que Chautemps a pu fournir les bombes.

» SAUZET. »

Enfin une autre lettre de Vitré, datée de Lyon, dit :

« Je suis allé chercher les engins à la gare. J'ai pris la fausse barbe et ils sont maintenant en sûreté. La caisse de pirate et de glycérine est chez Chautemps. Nous avons deux bombes de prêtes. Nous attendons l'occasion. »

» Je compte donner des nouvelles aux commissaires de la sûreté.

» Au palais, nous placerons la bombe dans le corridor de la rue Saint-Jean. »

Ces lettres et d'autres papiers compromettants saisis chez Morelle, ainsi qu'un paquet de matières explosibles et un poignard, ont été remis au parquet, qui poursuit son instruction.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les deux principaux organes de la presse anglaise, le *Times* et le *Standard*, apprécient au point de vue général les discours et la dissolution du Reichstag. Le *Times* s'exprime ainsi :

« Quel que soit le tempérament du nouveau Reichstag, l'effet de l'armée sera augmenté sans délai au chiffre reconnu nécessaire par les autorités militaires, et le septennat virtuellement rétabli. Mais ce serait un grave échec pour le prince de Bismarck dans les affaires intérieures, si le nouveau Reichstag se montrait aussi réfractaire que l'ancien sur les questions militaires. Ce fait serait regardé comme une preuve que son influence diminue près de la nation, et provoquerait un changement dans l'attitude de la France et de la Russie. »

Le *Standard* se demande quelle conclusion il faut tirer des paroles sinistres prononcées par le feld-maréchal dans la première partie du débat.

« Si le projet, a dit le grand soldat, est rejeté, la guerre est inévitable. Le projet a été repoussé. La guerre va-t-elle s'ensuivre ? »

« C'est là une si terrible interprétation, que nous sommes obligés d'en chercher une autre. Le comte de Moltke a voulu sans doute dire qu'une guerre éclaterait à bref délai, si le gouvernement ne pouvait obtenir l'augmentation de l'effectif de l'armée. »

AUTRICHE. — A Vienne on croit généralement que la guerre ne pourra être longtemps évitée.

Le *Tagblatt* fait remarquer que pendant 40 ans après la paix de 1815, les Français ont parlé de la revanche de Waterloo.

Le *Neue Freie Press* loue le courage de l'opposition et doute que les élections générales donnent au prince la majorité.

La *Verstadt Zeitung* applaudit M. Richter d'avoir déclaré que l'homme d'Etat qui se sert de l'étendard impérial, comme un drapeau électoral, pêche contre la couronne. Ce journal ajoute :

« Les libéraux sont aussi bons patriotes que le chancelier lui-même, et la différence qu'il s'est efforcé d'établir entre l'armée impériale et celle du Parlement est de son invention et non de la leur. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier.

Le marché conserve sa physionomie inquiète; les cours de nos rentes indiquent du reste ces mauvaises tendances : le 3 0/0 un peu plus ferme à 81.75, 4 1/2 0/0, 109.62.

Les capitalistes qui mettent en portefeuille les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier font un judicieux emploi de leurs disponibilités. Avec ces valeurs la sécurité est entière et le montant des gages délégués aux porteurs dépasse de beaucoup celui de la créance gagée. L'action cote 1,385.

L'action de la Société Générale est sans variation appréciable à 472.50. Ce titre ne donne lieu qu'à de rares affaires à terme, de là son immobilité au milieu du mouvement des autres valeurs.

La Banque d'Escompte se traite à 503; nous pensons que les cours ne larderont pas à se relever, la réaction ayant été trop brusque. L'action de la société de Dépôts et Comptes courants est stationnaire à 600.

Demandes nombreuses et suivies sur la police A B de l'Assurance Financière. Les capitalistes désireux d'avoir une valeur de portefeuille recherchent ces titres dont les garanties sérieuses assurent la solidité et dont l'intérêt est fort rémunérateur puisque le revenu annuel est de 5 0/0.

On négocie l'action du Crédit Lyonnais aux environs de 577.50. La réduction du capital du Monde-Industrie, dont la société possède un grand nombre d'actions, va lui rendre 4 millions de disponibilité.

L'action de Panama se négocie couramment au cours de 400, les obligations des diverses séries sont l'objet de transactions suivies.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Le général Boulanger ayant renoncé à se rendre à Bourges, pour assister à des expériences d'obus à la mélinite contre des cibles à parois d'asphalte, ce sont les généraux de Miribel et de Lajoie qui ont suivi les premiers tirs, lesquels se sont effectués au milieu de précautions infinies nécessitées par la présence de nombreux espions autour du polygone de Bourges.

LES INSIGNES DE L'ÉTAT-MAJOR

Le ministre de la guerre vient définitivement d'adopter le brassard en soie brodée comme insigne spécial des fonctions d'officier d'état-major.

Cet insigne, de couleurs variées selon les fonctions, sera porté concurremment avec les aiguillettes, sauf en temps de guerre où les aiguillettes seront supprimées.

Les aiguillettes disparaissent de la tenue des Écoles militaires.

La marque distinctive du cadre des Écoles est le plumet blanc et rouge pour Saint-Cyr, écarlate pour l'École polytechnique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA LOI SUR LES CÉRÉALES

Depuis un an, les députés conservateurs réclamaient à la Chambre la discussion de la loi sur les céréales. A quatre ou cinq reprises différentes ils ont déposé sur le bureau de la Chambre leur proposition qui était toujours renvoyée aux calendes grecques. Ces refus successifs n'ont point rebuté nos amis.

A la séance du 13 janvier, vingt-trois députés de la droite sont encore revenus à la

vous un ?

— Non, mais M^{me} Mahourier signera tout ce que vous voudrez.

— Le plus tôt possible, n'est-ce pas?... Un pouvoir complet, sans restriction. Si vous voulez un modèle ?...

— C'est inutile, dit Richard, qui songeait à copier simplement le pouvoir donné à M. de La Roche-Houais.

A peine le peintre était-il dans l'escalier, qu'Angéline sortait de la pièce où Léonce l'avait confinée, et, s'avançant vivement vers le bureau, se disposait à prélever sur l'argent de Richard ce qu'il lui fallait pour dégager ses bijoux. Mais Léonce lui arrêta le bras.

— Un instant ! dit-il; on ne touche pas; ça brûle !

— Comment ?

— Cet argent est sacré; je n'en dois pas distraire un centime à mon profit.

— Qu'est-ce que tu me contes là ?

— Ce jeune homme m'apporte ses économies. Il veut les échanger contre de bonnes et solides valeurs. Demain il les aura.

— De bonnes valeurs ?

— Sans doute.

— Tu ne vas pas lui coller les *Bitumes de Syrie* ou des *Flanelles du Canada* ?

— Je m'en garderai bien. Je l'aime ce client. Je

ne veux pas qu'il ait à se plaindre de moi.

Angéline le regarda un instant.

— Tu veux l'amadouer ? dit-elle.

— Pardieu !

— Très bien. Mais qu'est-ce que je vais faire, moi, en attendant ? Ma soirée est flambée.

— Pourquoi flambée ?

— Parce que je ne puis pas la donner si je n'ai pas mes bijoux. Déjà, samedi, j'avais un air *panné*. C'était une pitié. Antonine riait en dessous.

— Laisse-la rire.

— Et puis ces messieurs... Tu sais bien qu'il faut cela...

— Bah ! tu exagères. Tu es encore très bien sans tes bibelots.

— Oh !

— L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin.

— Pourtant...

— Voyons, laisse-moi tranquille. Je ne manquerais pas, pour une pareille niaiserie, un coup superbe. Quatre cent mille francs, songe donc, quatre cent mille francs !

Angéline se tut. Elle s'assit, l'air triste et boudeur. Léonce se promenait dans la chambre, visiblement préoccupé.

— Voyons, lui dit-il, qui auras-tu ce soir ?

— Tu sais bien, mes habitués.

— Et puis ?

— M. de Châteaun, M. de Lemprise.

— Après ?

— Le marquis de Meursin.

— Tu en es sûr ?

— Oui, Antonine viendra.

— Combien te faut-il pour dégager les bijoux ?

— Deux mille cinq cents; mettons trois mille.

— Tiens.

Il prit sur le bureau trois mille francs qu'il lui donna.

— Comme tu es gentil ! s'écria-t-elle en lui sautant au cou.

— Bien, laisse-moi, mais que ça ne manque pas, tu m'entends.

— Sois tranquille. Je vais passer chez tous nos habitués.

Quelques jours après, Richard revint rue des Prouvaires. Il reçut un excellent titre de rente trois pour cent en échange de ses six mille francs et moyennant un courtage insignifiant. Il remercia Léonce, et lui remit la procuration d'Antonine. L'homme d'affaires prit cette procuration, la parcourut des yeux et fit une grimace de mécontentement.

— Mais cela ne vaut rien, dit-il, c'est incomplet.

— Comment ?

— Sans doute, il n'y a pas pouvoir de toucher et recevoir.

— Ah ! Est-ce que c'est nécessaire ?

— C'est indispensable.

— Pardon; puisque les fonds ne sont pas encore prêts.

Léonce comprit que son impatience l'avait entraîné trop loin.

— Oui, sans doute, dit-il, on peut attendre; mais plus tard, bientôt, il faudra réparer cet oubli.

— Vous m'en reparlez quand le moment sera venu, dit Richard, qui, du reste, n'avait aucun soupçon.

On pense bien que Léonce hâta le plus possible le moment où les quatre cent mille francs seraient à sa disposition. Dans ce but, il allait tous les jours chez le notaire liquidateur; il le pressait, et déjà il avait levé la plupart des difficultés qui lui étaient opposées. Ce vol avait, en somme, de grandes chances de réussite; l'homme qui eût été le mieux à même de le faire échouer, Iriel, ignorait ces relations d'affaires nouvellement établies entre Léonce et Richard; et celui-ci était trop occupé de ses travaux, de son amour pour Antonine, pour songer à avoir le moindre soupçon.

(A suivre.)

M. Prudhomme fait de la haute philosophie.

— Que l'âge du petit roi d'Espagne, dit-il avec gravité, paraît infime à côté de celui de M. Chevrolé !

charge, et cette fois la majorité s'est déclarée en leur faveur.

Par 301 voix contre 244 la Chambre a décidé qu'elle s'occuperait, immédiatement après le budget, du projet de loi concernant les blés, le maïs et le bétail.

Les 244 députés qui continuent toujours à battre en brèche les intérêts agricoles appartiennent tous au parti républicain. Nous remarquons entre autres le fameux Wilson qui préfère soigner ses propres affaires.

Par ailleurs, la *Petite France* assurait ces jours-ci que le gouvernement est toujours opposé à la surélévation des droits sur les blés et les bestiaux étrangers. La droite aura donc un rude combat à livrer pour remporter un succès complet, mais elle est bien résolue à se montrer ferme jusqu'au bout.

Cette attitude énergique et cette louable ténacité donnent tout lieu de croire que les conservateurs obtiendront enfin quelque soulagement sérieux en faveur des habitants de la campagne.

LES SOUS-PRÉFECTURES SUPPRIMÉES

M. le président du conseil a déposé hier sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur la réforme administrative, portant réduction d'un certain nombre d'arrondissements et suppression d'un certain nombre de sous-préfectures.

Dans la liste des sous-préfectures, au nombre de 66, qui seraient supprimées, nous remarquons les suivantes appartenant à notre région :

Segré, pour Maine-et-Loire.
Loches et Chinon, pour Indre-et-Loire.
Saint-Calais, pour la Sarthe.
Melle, pour les Deux-Sèvres.
Ancenis, pour la Loire-Inférieure.
Civray, pour la Vienne.
Montfort, pour l'Ille-et-Vilaine.

M. André, sous-officier au 4^e cuirassiers, élève-officier de l'École de Saumur (cours de 1885-86), est nommé sous-lieutenant au 4^e cuirassiers, à Angers.

M. Guillemot, sous-officier au 7^e hussards, élève-officier de l'École d'application de cavalerie (1885-86), est nommé sous-lieutenant et affecté au 8^e régiment de hussards.

LE NOUVEAU COLONEL DU 77^e DE LIGNE

M. Lebel (Nicolas), lieutenant-colonel breveté du 88^e de ligne, commandant l'École normale de tir, est nommé colonel du 77^e régiment d'infanterie, à Cholet, en remplacement de M. Garnier des Garets, promu général de brigade.

M. Lebel a été autrefois chef de bataillon au 135^e. C'est un des officiers qui ont le plus travaillé à la découverte du nouveau fusil à répétition.

Nous apprenons la mort, à l'âge de 64 ans, de M. Edouard Blavier, inspecteur général des lignes télégraphiques, directeur de l'École supérieure de télégraphie.

Le défunt était le fils de M. Blavier, inspecteur général des mines, et le frère de M. Aimé Blavier, sénateur de Maine-et-Loire.

LA POUPEE DU GATEAU DES ROIS

On a, cette année encore, signalé de graves accidents résultant de l'introduction de poupées minuscules en porcelaine dans les gâteaux des Rois... Le nombre des dents cassées est incalculable, et celui des lésions en résultant dans la bouche et le larynx plus formidable encore. Plus sérieux même est l'accident survenu à une dame dont parle un journal parisien, laquelle a avalé une poupée dont les bras sont en croix. On imagine quels désordres un corps de ce genre peut occasionner dans le tube digestif...

Les autorités devraient bien obliger MM. les pâtisseries d'en revenir à la simple fève traditionnelle.

ANGERS.

Entérinement des lettres de grâce de l'assassin de Pellouailles. — Hier lundi, dès onze heures du matin, une foule considérable a envahi les salles du Palais.

À trois heures, la Cour a fait son entrée au milieu d'un tumulte que des sommations répétées n'ont pu faire cesser. La Cour s'est alors retirée. Un vieillard et plusieurs dames se sont évanouis. Un enfant de 14 ans, promené de mains en mains au-dessus du public, poussait des cris affreux.

L'entérinement n'a pu se faire qu'à 5 heures, après que cinquante fantassins ont eu aidé la gendarmerie à faire évacuer la salle.

Pendant la lecture des lettres de grâce par le procureur général, le cri : *A mort !* s'est fait entendre au dehors.

Lorsque Liger est parti, 500 personnes au moins entouraient la voiture cellulaire en continuant à crier : *A mort ! A mort !*

Sans les soldats, la voiture n'aurait pu avancer, et la foule se serait emparée de Liger.

Des insultes grossières ont, parait-il, été proférées dans le public contre la Cour.

(*Petite France.*)

Concert au bénéfice des pauvres. — La Société musicale Angers-Fanfare offrira à ses membres honoraires et au bénéfice des pauvres, salle des fêtes de la Mairie, un grand concert, demain mercredi, à 8 heures du soir, avec le concours de : M^{lle} Guilbert, d'opéra du Grand-Théâtre d'Angers ; M. Nury, baryton du Grand-Théâtre d'Angers ; M. Duchâteau, comique du Grand-Théâtre d'Angers ; M. Gorio, flûte solo ; M. Weber, violoncelle solo de l'Association artistique ; M. Lynen, violon solo ; M. Navone, harpiste ; M. Bossy, cor solo de l'Association artistique ; M. Metzner, pianiste accompagnateur.

Le crime de Champcoceaux. — A la suite de la descente du parquet de Cholet à Champcoceaux et de la découverte de traces d'empoisonnement sur le cadavre du nommé Chéné, la veuve Chéné et son domestique, le nommé Batardière, ont été arrêtés et conduits à la prison de Cholet.

Batardière a fait des aveux complets. Il reconnaît avoir été l'amant de la femme Chéné et avoir assisté à la préparation du breuvage empoisonné, fait avec du phosphore d'allumettes.

La femme Chéné avoue bien avoir été la maîtresse de Batardière ; mais elle nie énergiquement l'empoisonnement.

On se souvient que la veuve Alliot, mère de l'accusée, s'est pendue en apprenant l'arrivée du parquet. Espérons que le jour se fera sur cet abominable crime et que les coupables ne resteront pas impunis.

LE VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BRIEUC EN FAVEUR DES FRÈRES

Le Conseil municipal s'est réuni à quatre heures. Vingt-et-un membres étaient présents. Un grand nombre de pères de famille et d'amis des Frères avaient tenu à assister à cette séance extraordinaire et remplissent presque la salle.

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Le Lyonnais est élu secrétaire.

M. le Maire donne lecture de la lettre préfectorale annonçant la décision prise samedi par le Conseil départemental de l'instruction publique, révoquant le Frère directeur Conrad de Jésus, demandant la convocation d'urgence du Conseil municipal, et invitant le Conseil à se prononcer, ou pour la nomination d'un directeur laïque, ou pour la nomination d'un nouveau directeur congréganiste.

M. Guilmoto demande la parole et dépose un ordre du jour portant que « le Conseil, ayant reçu complète satisfaction par la décision prise par le Conseil départemental de l'instruction publique renvoyant le Frère directeur, demande la nomination d'un nouveau directeur congréganiste. » Cet ordre du jour est signé de MM. Guilmoto, Moignan, Bobillon, Gaudu et Hemery.

M. Guinaud, qui tient décidément au renvoi des Frères, n'est pas partisan de cet ordre du jour. Il propose le vote secret.

M. Durand, marchand de vins, montre aussi qu'il est l'ennemi des Frères. Il ne veut pas voter aujourd'hui, il voudrait une enquête, n'étant pas, dit-il, suffisamment renseigné.

Mais les signataires de l'ordre du jour réclament le vote, et par mains levées, à la grande majorité, l'ordre du jour demandant la nomination d'un nouveau directeur congréganiste est voté.

Les ennemis des Frères, au nombre de 3 ou 4, sont restés silencieux.

La séance, qui a duré environ dix minutes, a été levée immédiatement après le vote, et le public s'est retiré en manifestant sa satisfaction de voir la majorité du Conseil municipal demander le maintien des Frères.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

L'ÉCHENILLAGE

On vient de placarder dans la plupart des communes un arrêté préfectoral aux termes duquel les propriétaires, fermiers, locataires ou tous autres individus, occupant, à quelque titre que ce soit, un domaine rural, sont tenus d'écheniller, sans retard, les arbres, arbustes, les haies et buissons de ce domaine. L'opération sera faite sous la surveillance des maires, en ce qui concerne les chemins et les terrains communaux, les places et les promenades publiques.

Les arbres des routes nationales et départementales plantés en dehors des fossés et ceux plantés sur les bords des canaux seront échenillés par les cantonniers, sous la direction des ponts et chaussées.

Les arbres plantés en dehors des routes et des canaux seront échenillés par le riverain.

Toutes les bourses et toiles provenant de l'échenillage seront brûlées dans les lieux où il n'y a aucun danger d'incendie.

Ceux qui n'échenillent pas sont punis comme ayant contrevenu à l'article 471 du Code pénal, et condamnés à une amende de 4 à 5 fr. La loi doit être publiée chaque année avant le 21 janvier.

Exiger des cultivateurs qu'ils détruisent les ennemis de leurs récoltes : c'est très bien ; mais ordonner ne suffit pas. La plupart d'entre eux, peu soucieux de leurs intérêts, font cette opération avec la plus grande négligence. Ils se contentent d'enlever les toiles et les bourses les plus visibles ; on dirait vraiment que ce travail est une punition qu'on leur impose. Les maires, les adjoints, les commissaires de police sont loin de faire exécuter dans toute sa rigueur la loi sur l'échenillage ; il est donc bon de leur rappeler que cette loi n'est réellement utile qu'autant qu'elle est complètement exécutée ; que l'intérêt général est en cette circonstance d'accord avec l'intérêt particulier ; et que les autorités sont coupables de se relâcher d'une surveillance et d'une fermeté qui seules peuvent assurer la conservation des récoltes.

Un cultivateur soigneux ne doit point attendre pour se mettre à l'ouvrage que le préfet ordonne l'échenillage. Pendant toute l'année, il est utile de se livrer à cette destruction. Il ne suffit pas non plus d'enlever les toiles blanchâtres ou grisâtres qu'on voit sur les haies, les buissons et les arbres : il faut encore couper les branches sur lesquelles certains papillons pondent de petits œufs disposés en forme de bague ; râcler les vieilles écorces des arbres fruitiers et enlever les mousses qui croissent sur leurs troncs. Il se trouve là-dessous des insectes qui dorment, des œufs, des larves qui attendent le printemps pour éclore ou pour se métamorphoser.

Une chenille des plus communes et qui cause de grands dégâts aux arbres fruitiers, est celle du *Liparis chrysores* ou *cul-brun*. Ces chenilles passent en famille sous une tente soyeuse qu'elles filent en commun à l'extrémité des branches. La chenille du *Bombyx Neustria*, reconnaissable à ses raies de couleurs diverses très voyantes qui lui ont valu le nom de *livrée*, est très vorace et par conséquent très redoutée des jardiniers. La femelle de ce papillon dépose ses œufs autour de petites branches ; il faut les couper et les brûler. Les arbres forestiers et d'ornement sont attaqués par les chenilles *Liparis disparata* et du *L. du saule*, ainsi que par celles des *gastrophages neustriens* et *processionnaires*. Les fleurs des arbres sont détruites par les *charançons*, les *psylles*, les *écidomyes*, les *sciaires*, etc.

Nous le répétons, ce n'est pas seulement pendant le mois de février que l'on doit détruire les insectes malfaisants, il est utile de se livrer à cette chasse pendant toute l'année, c'est ainsi que le hanneton, dont la larve se cache si bien en terre, ne peut être détruit qu'en mai ou juin ; il en est de même pour un grand nombre d'autres insectes.

(*Journal des Campagnes.*)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 janvier 1887.

Versements de 204 déposants (28 nouveaux), 42,092 fr.

Remboursements, 53,623 fr. 19.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 18 janvier,

MARCEAU, grand drame patriotique.

Très prochainement, *Sylwana ou la fille des bois*, drame lyrique en 3 actes et 4 tableaux, de Weber, avec grand ballet.

Théâtre de Saumur

COMPAGNIE PARISIENNE

Tournées Artistiques et Littéraires (16^e année)
A. GODFRIN, direct. — H. DE LANGLAY, administr.

Samedi 22 janvier 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Du grand succès du Vaudeville

Un Conseil Judiciaire

Pièce nouvelle en 3 actes,
de MM Jules Moineux et Alexandre Bisson.

DISTRIBUTION : Boisrobin, M. Verdelet, de la Comédie-Française. — Pagevin, M. Paul Schaub, du Vaudeville. — Courvalois, M. Bucaille, du Palais-Royal. — Olivier, M. Gœury, du Gymnase. — Taboulet, M. A. Georges, du Vaudeville. — Mathieu, M. Brunel, du Palais-Royal. — Pauline, M^{lle} Jane Lepage, du Gymnase. — M^{me} Pagevin, M^{lle} R. Bruyère, des Variétés. — M^{me} de Strade, M^{lle} Darrell, du Vaudeville. — Le docteur Bazouche, M. Gobin. — Le président du tribunal, M. Meyer. — L'audiencier, M. Paulet.

On commencera par :

UN SOIR QU'IL NEIGEAIT

Pièce en 1 acte, de M. Auguste Joltois,
Jouée par MM. A. Georges, Brunel et M^{lle} Darrell.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 15 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les Revues trimestrielles ; Les Funérailles de Paul Bert, à Hanoï ; M^{me} Christine Nilsson ; Les Chiens de guerre de l'armée allemande ; Le Retour du marché ; La Farandole ; l'Assaut du Cirque d'Été. — *Sans-Cœur* (nouvelle), par P. de Campeville. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Échecs. — Créations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Les nouvelles revues trimestrielles : Le Colonel commandant le 6^e cuirassiers présente l'étendard aux jeunes soldats du régiment. — Les Obsèques de M. Paul Bert, à Hanoï. — M^{me} Christine Nilsson. — Les Chiens de guerre de l'armée allemande. — Retour du marché. — Farandole, pour piano à quatre mains. — Les Fêtes parisiennes pour les inondés du Midi : La Séance d'escrime au Cirque d'Été. — Créations de la famille. — Échecs. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

EN VENTE

Chez tous les Libraires et Marchands
de journaux

LA FRANCE JUIVE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

10 c. la Livraison, cinq livraisons
formant une série

Pour recevoir immédiatement les deux premières séries, envoyer 4 fr. en timbres-poste à :

HENRI GAUTIER, successeur

Librairie BLÉRIOT, 55, quai des Grands-Augustins, 55

PARIS

Liste des dessins, cartes, gravures qui illustrent ces deux premières séries :

Portrait de Drumont, hors texte, et autographe ; — Attributs du culte juif ; — Carte des migrations des Aryens et des Sémites ; — Toute-puissance de l'argent ; — Le Sémita coupe-bourse ; — Exode des contemporains ; — Juif du Maroc ; — La trahison de Deutz ; — Le portrait de Deutz ; — L'assassinat de l'horloger Peschard ; — Exécution en Alsace du Juif Isaac.

Belles compositions de Fr. RÉGEMEY et de DUNKI et qui ouvrent magistralement l'œuvre d'illustration du livre.

INTENTION BROU

ÉTABLISS. FONDÉ EN 1840 ANS DE SUCCÈS
L'œuvre est gravée sans les plus célèbres
L'œuvre est gravée sans les plus célèbres
L'œuvre est gravée sans les plus célèbres

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blanelet).

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne attenant de 17 ares 36 centiares, situés à Saumur, route de Varrains.
 2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, joignant la précédente.
 3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.
 4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.
 5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 17.
 6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situés sous l'article précédent, desservis par une seule courdoire.
- Jouissance de suite.
Facilités de paiement.
S'adresser, pour traiter, à M. TA-
VEAU, géomètre-expert à Bagnoux.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable,

- 1^{er}. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé;
JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y attenant, d'une contenance d'environ un hectare;
 - 2^{em}. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.
Revenu justifié: 450 fr.
- S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (841)

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,
En un, deux ou trois lots,
Bonne position, au Pont-Fouchard.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

A CÉDER

DE SUITE

LA BRASSERIE DE STRASBOURG

Située rue Beaurepaire, 3.
S'adresser, pour traiter, à M. Lu-
dovic Proust, 43, rue Dacier. (31)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

- Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;
 - Vin rouge nouveau à 80 francs;
 - Vin rouge supérieur à 100 francs;
 - Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
- Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérance de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

- 6 couteaux avec excellentes lames en acier.
- 12 (6 cuillers et 6 fourchettes).
- 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).
- 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).
- 6 (porte-couteaux).
- 2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
- 2 (1 sucrier et 1 théière).
- 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la
Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Internals 98.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais;
Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage;
Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Régisse Sanguinède

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.
0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	81 70	81 55	Est	800	797 50	Obligations.			Gaz parisien	517	515
3 % amortissable	84 30	84 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1251 25	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	526	532	Est	387	386 50
3 % (nouveau)	104 50	104 55	Midi	1145	1143 75	1865, 4 %	527 75	526	Midi	392 50	391
4 1/2 %	104 50	104 55	Nord	1565	1567 50	1869, 3 %	410	414	Nord	397	396 75
4 1/2 % (nouveau)	109 65	109 65	Orléans	1333 50	1337 50	1871, 4 %	395 25	394 25	Orléans	393 25	393
Obligations du Trésor	508 50	508 50	Ouest	872 50	875	1875, 4 %	520	520	Ouest	391 50	391
Banque de France	4290	4285	Compagnie parisienne du Gaz	1473 50	1460	1876, 4 %	518	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	391	392
Société Générale	472 50	472 50	Canal de Suez	2011 25	2020	1877, 4 %	530	526	Paris-Bourbonnais	393	393
Comptoir d'escompte	1037 50	1033 75	C. gén. Transatlantique	512 50	505	1878, 4 %	478 75	478 50	Canal de Suez	583 50	585
Crédit Lyonnais	575	571 25	Russe 5 0/0 1870	102	101 50	Bons de liquid. Ville de Paris	478 75	478 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1380				Obligations communales 1870	479	479			
Crédit mobilier	293	292 50				Obligat. foncières 1879 3 %	379	383			
						Obligat. foncières 1883 3 %					

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur (orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (orl.)	6 43	»	4 16	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	»	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	7 29	10 4	4 52	9 08	Vernantes	8 19	12 18	»	3 40	6 14	»
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 39	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	5	9 21	Noyant-Méon	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 67	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20							
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52												
Poitiers	»	10 33	»	10 40	»	»	12 12												

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. Direct	Omn. Direct	Omn. Direct
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42		
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»		
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»		
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»		
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	»	7 50	11 13		
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	8 33	11 52		

COFFRE-FORT

DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département
de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur,